



Public cible :
Controleurs AFC

Pré-requis :
Avoir réalisé ou participé à plusieurs contrôles.
Connaître la réglementation des prestations de service et l'outil SIAS.

Modalités pratiques
Durée : environ 7 heures en e-learning / Contacter l'EGOC pour les modalités de programmation

Calendrier - Lieux - Modalités d'accès :
Planification sur le site EGOc [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Programmation :
E-learning

TARIF / COÛT STAGIAIRE :
0 €

Modalités animation :
A distance / Autoformation sur la plateforme Syfadis

Intervenant :

Effectif :
1 groupe d'agents Caf

Taux de satisfaction / appréciations stagiaires :
Programmation module e-learning à partir de 2024

Tarification :
0 €

Contrôleur AFC - Socle Commun Action Sociale

MAJ : Jeudi 22 février 2024

Objectifs professionnels :

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

- Expliquer l'organisation, les missions et le fonctionnement de la branche Famille et sa place au sein de la Sécurité Sociale
- Identifier ses missions et ses interlocuteurs dans le domaine de l'Action sociale, ainsi que les outils et premières notions nécessaires pour exercer

Contenu :

Programme des modules e-learning (via Syfadis) « Socle commun action sociale (environ 7 heures) :

MODULE « ENVIRONNEMENT »

Partie 1 - Le contexte socio-démographique de la France (15 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les éléments clés socio-démographiques de la population française d'aujourd'hui

Partie 2 - La protection sociale et la Sécurité sociale (20 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De citer les enjeux de la protection sociale
- D'expliquer les étapes historiques de la construction de la Sécurité sociale
- D'identifier et de situer les branches de la Sécurité sociale

Partie 3 - La branche Famille (25 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'expliquer les étapes historiques de la mise en place des allocations familiales
- De distinguer les missions de la branche Famille et plus particulièrement celles de l'action sociale

- D'identifier le cadre général de l'action sociale et les nombreux partenaires associés

Partie 4 - La Convention d'Objectifs et de Gestion (10 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les principes et le fonctionnement de la Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog)

Partie 5 - Le financement de la branche Famille (15 minutes)

A la fin de cette partie, l'agent sera capable :

- De saisir les enjeux de la gestion financière de la branche Famille
- D'identifier les sources et les fonds de financement de la branche Famille

Partie 6 - L'évaluation des Caf et le contrôle budgétaire (15 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De distinguer les différentes évaluations faites aux Caf
- D'identifier les étapes et outils nécessaires au contrôle budgétaire en action sociale

MODULE « METIERS »

Partie 1 - Les métiers de l'action sociale (45 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- De décrire les missions des principaux métiers de l'action sociale des Caf
- D'identifier des exemples de coopérations entre les métiers de l'action sociale des Caf

Partie 2 - Le cadre budgétaire (20 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les généralités sur le financement des aides payées par l'action sociale des Caf et leurs modalités de suivi et d'évaluation

Partie 3 - La réglementation en action sociale (2 heures)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier l'ensemble des aides financières collectives (prestations et subventions) proposées par les Caf aux partenaires dans le cadre de l'action sociale
- D'appréhender la réglementation en termes d'objectifs, d'éligibilité et de

modalités de calcul

- De distinguer la part de financement et de dépenses associées relatives à chaque aide financière

Partie 4 - L'environnement du système d'information (40 minutes)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les outils du quotidien et leurs usages pour l'exercice du métier

Partie 5 - Les principes de la comptabilité et de l'analyse financière (1 heure)

A la fin de cette partie, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les principaux mécanismes et les logiques de la comptabilité d'une structure
- De différencier des documents comptables
- De lire la comptabilité générale d'une entreprise ou d'une structure
- De déterminer les principaux ratios financiers pour analyser la situation financière d'une structure.

Méthodes mobilisées :

Activités pédagogiques à effectuer à distance :

Apports théoriques

Activités interactives

Quiz

Assistance technique ou administrative : Amel LATATI / Anne-Laure LECONTE / Hélène DERVAULT ou votre service RH/Formation ou votre service informatique local

Assistance pédagogique (contenu, activités du module) : Antonin ETIENNE / Réjane BEAUGENDRE

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au

regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43